

Séance publique du 3 mars 2003

Délibération n° 2003-1067

commission principale : développement économique

objet : **Développement de l'esprit d'entreprendre - Avenant à la convention triennale établie avec l'association Vouloir Entreprendre**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 février 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine a engagé une politique ambitieuse de développement de l'entrepreneuriat pilotée en partenariat avec les grands acteurs économiques de l'agglomération regroupés au sein du schéma de développement économique. Le développement de l'esprit d'entreprendre en constitue une des actions les plus significatives. A ce titre, une convention triennale a été établie avec l'association Vouloir Entreprendre à la suite de la décision du conseil de Communauté en date du 5 novembre 2001.

L'objet de ce rapport est de présenter un premier état des actions de l'association et de soumettre à l'approbation du Conseil un avenant à la convention qui portera sur les actions engagées en 2003.

Les orientations communautaires en matière de développement de l'entrepreneuriat

La politique communautaire de développement de l'entrepreneuriat se décline autour des cinq axes suivants :

- le développement de l'esprit d'entreprendre (essentiellement par le soutien à Vouloir Entreprendre),
- une politique territoriale mise en oeuvre sous la forme du projet européen Pacerel de développement de l'entrepreneuriat,
- une politique de soutien à l'entrepreneuriat dans le domaine des biotechnologies et du secteur numérique,
- l'aménagement d'une offre immobilière dédiée,
- une politique de positionnement et de communication structurée autour de Lyon, ville de l'entrepreneuriat.

Cette politique vise à répondre à trois objectifs :

- une organisation territoriale de l'accueil et de l'accompagnement de qualité et de proximité pour tous les porteurs de projet,
- l'organisation d'une chaîne de l'accompagnement performante pour les porteurs de projet depuis l'amont - l'idée d'entreprendre - jusqu'à l'aval - le développement de la jeune entreprise,
- une réponse de qualité aux besoins de l'ensemble des porteurs de projet depuis la micro-entreprise jusqu'à la start-up innovante.

Le développement de l'esprit d'entreprendre

La France crée chaque année 175 000 nouvelles entreprises. Ce chiffre est notablement plus faible que dans les pays anglo-saxons et les autres pays de culture latine comme l'Italie ou l'Espagne. Le flux de nouvelles entreprises est insuffisant pour le renouvellement du tissu économique. L'objectif du gouvernement est de porter ce chiffre à 200 000 créations annuelles afin de revenir à un niveau comparable à celui qui a été connu jusqu'à la fin des années 1980.

En la matière, toutes les études réalisées sont convergentes. Il est illusoire d'espérer une évolution majeure de la création et de la reprise d'entreprise en France sans initier une politique d'envergure de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre. Le but de ces politiques est de développer une culture entrepreneuriale en priorité parmi les plus jeunes.

Cette nécessité a été soulignée notamment dans le livre blanc du ministère de la recherche paru récemment et constitue un des fondements du grand projet gouvernemental Agir pour l'initiative économique qui propose plusieurs évolutions significatives pour renforcer l'entrepreneuriat en France.

Pour les raisons évoquées, la Communauté urbaine a décidé, dès novembre 2001, d'établir une convention triennale avec Vouloir Entreprendre. Au titre de cette convention, la Communauté urbaine a soutenu les activités de l'association par un financement de 228 674 € en 2002.

Cette association a été fondée à la fin de l'année 2001 afin de fédérer les ressources consacrées au développement de l'esprit d'entreprendre par les établissements de l'enseignement supérieur de la région Rhône-Alpes. Aujourd'hui, Vouloir Entreprendre regroupe 21 établissements d'enseignement supérieur (dont 14 lyonnais) situés à Lyon, Grenoble et Saint Etienne, principaux pôles universitaires régionaux.

Le budget de Vouloir Entreprendre est de 485 225 €.

Les principales recettes sont composées des subventions apportées par la Communauté urbaine et la Région, pour un montant de 409 912 € ainsi que des cotisations des membres pour 72 713 €.

Les dépenses sont essentiellement représentées par les frais de personnels et les charges sociales, pour un montant de 278 937 € et par les charges liées à l'organisation des formations et des événements évoqués dans la suite de ce rapport pour un budget de 187 550 €. L'équipe de Vouloir Entreprendre comprend quatre personnes.

L'activité de Vouloir Entreprendre s'articule autour de trois grandes missions :

- la formation de formateurs à l'entrepreneuriat,
- la conception de modules de formation et de sensibilisation à l'entrepreneuriat,
- la réalisation d'actions de communication et de conférences au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Bilan 2002 et perspectives de Vouloir Entreprendre

Vouloir Entreprendre a démarré ses activités au début de l'année 2002. L'année écoulée a donc été consacrée à la structuration de l'association et à l'engagement des premières actions de sensibilisation.

a) - L'organisation de Vouloir Entreprendre

L'enjeu de l'association est de taille puisqu'il s'agit de sensibiliser à l'entrepreneuriat plus de 200 000 étudiants issus d'horizons et de cultures très différents (écoles d'ingénieurs et de commerce, universités...).

Vouloir Entreprendre s'est donc structurée pendant le premier semestre 2002 dans une perspective d'action de grande ampleur destinée à des publics importants. Les efforts de Vouloir Entreprendre ont donc porté :

- sur la mise en place d'actions à fort effet de levier (formation de formateurs par exemple),
- sur l'organisation de relais de son action au sein de chaque organisme adhérent.

Depuis la fin du premier semestre 2002, l'association dispose des outils suivants au bénéfice des établissements adhérents :

- un catalogue de formations de formateurs,
- un réseau de coordonnateurs installés au sein de chaque organisme membre,
- un catalogue de formations transversales à l'entrepreneuriat.

Ainsi, un des premiers objectifs de l'association a été atteint. Elle a pu mettre en place des outils de sensibilisation systématique de qualité diffusables largement à grande échelle.

b) - *Les actions de sensibilisation*

Elles ont été engagées au début du second semestre 2002. Vouloir Entreprendre a réalisé pendant cette période :

- trois formations de formateurs qui ont réuni une quarantaine d'enseignants à chaque session,
- huit formations transversales thématiques destinées aux étudiants. Chaque formation a réuni plus d'une centaine d'étudiants en moyenne sur des thèmes diversifiés tels que la création innovante, création d'entreprise et projet territorial ou rural, le démarrage d'activité...,
- une ingénierie de programme au profit des membres afin de concevoir des outils adaptés à des demandes spécifiques,
- une dizaine de conférences destinées à un public plus diversifié autour des thèmes de l'entrepreneuriat.

c) - *Les perspectives 2003*

En 2003, Vouloir Entreprendre va amplifier les actions engagées en 2002. L'association a prévu :

- l'organisation et l'animation de 30 formations transversales,
- l'organisation et l'animation de 10 formations de formateurs,
- l'organisation et l'animation de 30 formations dédiées adaptées à la demande des établissements partenaires,
- l'organisation d'une université d'été ouverte aux étudiants, formateurs et enseignants.

Par ailleurs, différentes actions nouvelles vont être initiées :

- l'ouverture d'un site Internet destiné à la diffusion d'outils méthodologiques et de modules de formation et de conférences aux établissements adhérents à l'association ce qui favorisera l'utilisation de ces outils à une plus grande échelle,
- l'organisation du Jeu de la création. Vouloir Entreprendre assurera la préparation de la nouvelle édition de cette manifestation en lui donnant une ampleur régionale,
- l'organisation d'une manifestation nationale de l'enseignement de l'entrepreneuriat en mars 2003 en présence du ministre de la recherche. Le thème de la manifestation sera comment enseigner l'entrepreneuriat ? Elle devrait réunir près de 500 participants (dont une majorité d'étudiants).

Enfin, une évaluation de l'impact des activités de Vouloir Entreprendre sera réalisée dans le courant de l'année 2003.

Dans le cadre de la convention triennale, la Communauté urbaine pourrait apporter un financement de 260 000 € en 2003. La subvention proposée est plus importante que celle versée en 2002 du fait de l'accroissement de l'activité de l'association, en particulier en matière de communication indispensable à l'efficacité des actions engagées.

Cette subvention serait versée selon les modalités suivantes :

- 180 000 € en mars 2003,
- 80 000 € à partir de novembre 2003 sur production du rapport annuel d'activités ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 5 novembre 2001 ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant à la convention triennale de financement avec l'association Vouloir Entreprendre.

2° - Approuve le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Vouloir Entreprendre d'un montant de 260 000 € en 2003.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la Communauté urbaine - exercice 2003 - crédits inscrits - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,